

Dénomination des rues du Val d'Arquet

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE 3 OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 septembre 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 10 à la question n° 31), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 21), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 5 à la question n° 38), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Sont absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 9 et de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 4) Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 4).

Pouvoirs ont été donnés par : M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian, Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 9), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline (de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa à M. BREBION Bernard, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme DUPONT Danièle, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le 22 novembre 2010, la Ville de Dieppe délivrait à Sodineuf Habitat Normand le permis d'aménager portant sur la réalisation d'un lotissement composé de 83 lots, situé sur la plaine du Val d'Arquet à Neuville-Lès-Dieppe.

L'aménagement de ce nouveau quartier étant achevé, plusieurs permis de construire ont d'ores et déjà été accordés.

Il convient donc, dès à présent, de procéder à la dénomination de l'ensemble des voies nouvelles créées dans ce lotissement.

Le thème retenu est celui du raid du 19 août 1942. Cet événement historique majeur pour les dieppois et qui marqua profondément la Ville de Dieppe fût l'un des combats les plus meurtriers de la seconde guerre mondiale avec plus de 6000 soldats engagés, près de 1000 tués et plusieurs centaines de prisonniers.

A ce titre, quelques rues sont déjà dénommées sur Dieppe et Neuville, en souvenir de ce raid : Rue du 19 août 1942, Rue du Commandant Fayolle, Rue des Canadiens, Rue du colonel Dollard-Ménard, Rue du Commandant Caseau, Place du Royal Régiment of Canada.

Si le raid du 19 août 1942 fût un échec, il a permis néanmoins de préparer le débarquement allié en Normandie du 6 juin 1944.

Il est à noter que le raid du 19 août 1942 a eu pour effet de nouer des liens très forts avec Dieppe situé dans le comté du New-Brunswick au Canada.

Le quartier du Val d'Arquet est situé entre Dieppe et Puys, les deux plages les plus sanglantes du raid. C'est pourquoi, en mémoire des acteurs de cet événement dont la biographie est annexée au présent rapport, il est proposé les dénominations suivantes pour les voies de ce nouveau quartier :

Allée Soldat Robert Boulanger (1923 – 1942)

Le plus jeune soldat canadien tué lors du débarquement du 19 août sur la plage de Dieppe. Il reçut une balle alors que s'abaissait la porte de la péniche de débarquement et tomba sur la plage. Il s'était enrôlé deux ans plus tôt au Canada en maquillant son âge.

Il est le symbole de la jeunesse canadienne défendant la grand-mère patrie.

Rue du Docteur Pierre Lesieur (1911-2009)

Chirurgien à Dieppe de 1941 à 1975, il soigna les blessés civils du raid du 19 août dans l'hôpital de la Biomarine. Il prit part également à l'organisation de la défense passive à Dieppe.

Allée du Major-général John Hamilton Roberts (1891-1963)

Le Major Roberts se voit confier la responsabilité de commander les troupes terrestres lors du désastreux raid de Dieppe. De son poste de commande, à bord du HMS *Calpe*, Roberts n'a qu'une idée imprécise du déroulement des combats. On lui fera porter injustement la responsabilité de la défaite de Dieppe.

Allée du Lieutenant-colonel Cecil Merritt (1908-2000)

Officier du South Saskatchewan Regiment, il participe au raid de Dieppe le 19 Août 1942. Il fut fait prisonnier après avoir été blessé deux fois. Il reçut pour sa bravoure et son sang-froid sous le feu, la Croix de Victoria. Sa mission à la tête du South Saskatchewan Régiment était de maintenir occupé Pourville, de détruire des batteries de canons lourds à l'ouest du port pendant que ses hommes allaient espionner le radar du Golf.

Il est un des rares officiers avec Dollard-Ménard à avoir participé avec ses hommes aux combats.

Allée du Sergent-major Lucien Dumais (1906-1993)

Sergent-major de l'armée canadienne, il débarqua le premier sur la plage de Dieppe avec ses hommes, puis traversa le casino avant de s'introduire en ville où il fut fait prisonnier. Capturé, il fut l'un des rares à s'échapper du train qui le conduisait en Allemagne et regagna l'Angleterre.

Allée du Commandant François Montador (1912-1994)

Dieppois et membre des Forces Navales de la France Libre, il participa en tant que marin à bord de la canonnière « Locust ». N'ayant pu atteindre l'objectif des jetées, il rembarqua beaucoup de soldats canadiens qui nageaient vers les bateaux.

Il est le symbole de ces marins des FNFL qui prirent part à la bataille de Dieppe pour la défense de son pays.

Rue Pierre Le Trividic (1898-1960)

Artiste peintre de l'école de Rouen, habitant à Dieppe, il a notamment peint les 6 vitraux de l'ancienne chapelle de l'hôpital autour des liens entre Dieppe et le Canada et en hommage aux combattants du 19 août. Vitraux qui sont actuellement dans le hall d'accueil de l'hôpital de Dieppe.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
- le permis d'aménager délivré à Sodineuf Habitat Normand le 22 novembre 2010,

Considérant :

- que le raid du 19 août 1942 est un évènement historique majeur marquant pour les Dieppois et leur Ville,

- que le quartier du Val d'Arquet est situé entre les deux plages les plus sanglantes de ce raid,
- que le quartier du Val d'Arquet est un quartier nouveau.
- qu'il convient de dénommer les nouvelles voies de ce quartier,
- que le thème du raid du 19 août 1942 est approprié du fait de la situation géographique du Val d'Arquet mais également du fait que plusieurs rues de la Ville ont été nommées en lien avec ce thème,
- que ce thème pourra être repris par la suite pour dénommer de futures rues.
- l'avis de la commission n° 6 en date du 25 septembre 2013

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux nouvelles voies du Val d'Arquet les noms des acteurs du raid du 19 août 1942 énumérés ci-avant conformément au plan joint au présent rapport.

☞ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--